

BOURSE DE VOYAGE ARES

DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT DE LA BOURSE - SYNTHÈSE

01. NON ALLOCATAIRE

L'ARES octroie un **montant forfaitaire** en fonction de votre destination au terme de votre séjour. Le montant de la bourse correspond au prix moyen d'un billet aller/retour de l'aéroport de Bruxelles National à l'aéroport de destination.

01.1 / QUAND SOUMETTRE SON DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT DE LA BOURSE ?

Au terme de leur séjour, vous êtes invité.e.s à transmettre à l'ARES via l'adresse boursedevoyage@ares-ac.be votre dossier de demande de paiement de la bourse dans un délai **maximum de trois mois après la date du retour en Belgique**.

01.2 / COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT DE LA BOURSE

01. Check list « non allocataire »
02. Boarding pass originaux
03. Facture du billet d'avion (achat groupé : chaque personne devra soumettre la facture)
04. Preuve de paiement (achat groupé : preuve de paiement du groupe ET preuve de paiement par personne)
05. Compléter le questionnaire d'évaluation en ligne
06. Stage : stage en groupe = un rapport par personne, pas de rapport de groupe !
 - a. la convention de stage-séjour
 - b. le rapport d'activité (ou de stage) signé par le/la promoteur/trice
 - c. la référence au financement du voyage par l'ARES
07. TFE :
 - d. la convention de stage-séjour
 - e. la copie de la page de garde
 - f. la copie de la table des matières
 - g. le résumé en une page
 - h. la référence au financement du voyage par l'ARES

02. ALLOCATAIRE

L'ARES octroie un montant forfaitaire en fonction de la destination de voyage et une allocation pour les frais sur place sur une période maximale de 6 mois. Dans le cadre de ce financement, vous avez le droit de demander une avance avant votre voyage (mais après l'achat du billet d'avion), équivalente au montant forfaitaire par destination du billet d'avion et à 80% du montant de l'allocation mensuelle.

02.1 / QUAND SOUMETTRE SA DEMANDE D'AVANCE ?

Si vous désirez percevoir votre avance allocataire AVANT votre départ, les documents suivants doivent être envoyés à l'ARES au minimum 4 semaines avant la date de départ :

01. La fiche informative « allocataire – avant le départ » dûment complétée
02. La facture des billets d'avion avec la mention du prix exact de ceux-ci (achat groupé : chaque personne devra soumettre la facture)
03. La preuve de paiement (achat groupé : preuve de paiement du groupe ET preuve de paiement par personne)
04. Le plan de vol
05. Si elle, n'a pas été transmise avant, la preuve du statut d'allocataire d'étude (document FWB)

ATTENTION : cette allocation ne concerne que la période active de votre stage : si vous prolongez votre séjour (vacances), vous ne percevrez bien évidemment pas d'allocation. Vérification des concordances entre votre période de stage et les dates figurant sur votre convention de stage sera faite, et un demande de paiement de la bourse pourra vous être demandé si les dates ne correspondent pas.

02.2 / QUAND SOUMETTRE SON DOSSIER DE DEMANDE DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Au terme de leur séjour, les étudiant.e.s sont invité.es à transmettre à l'ARES leur dossier de demande de paiement de la bourse dans un délai **maximum de trois mois après la date de son retour**.

01. Check list « allocataire »
02. Boarding pass originaux
03. *Facture du billet d'avion ← uniquement si aucune avance n'a été demandée*
04. *Preuve de paiement ← uniquement si aucune avance n'a été demandée*
05. Compléter le questionnaire d'évaluation en ligne
06. Stage : stage en groupe = un rapport par personne, pas de rapport de groupe !
 - a. la convention de stage-séjour
 - b. le rapport d'activité (ou de stage) signé par le/la promoteur/trice
 - c. la référence au financement du voyage par l'ARES
07. TFE :
 - d. la convention de stage-séjour
 - e. la copie de la page de garde
 - f. la copie de la table des matières
 - g. le résumé en une page
 - h. la référence au financement du voyage par l'ARES

03. CONSEIL ET CONTACT

- » Prenez (et gardez) une **COPIE DE TOUS VOS DOCUMENTS** ! En cas de perte, vous aurez ainsi toujours vos pièces justificatives à nous fournir.
- » **AGRAFEZ VOS BOARDING PASS À LA CHECK LIST avant envoi postal à l'ARES**
- » Si vous ne **soumettez pas votre dossier de demande de paiement de la bourse endéans les délais**, l'ARES peut considérer que vous **refuser votre bourse**. Si vous avez perçu une avance mais que votre dossier final (après votre retour) ne nous parvient pas, l'ARES peut vous **demande le demande de paiement de la bourse intégral de votre avance**.
- » Une question ? Envoyez un email à : boursedevoyage@ares-ac.be